

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2022

PROCES-VERBAL

Présents : Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire

Mmes et Mrs Jean-Yves HEDON, Sylvie SCHREIBER, Richard BENISTANT, Marie-Hélène DESCHAMPS, Jean-Michel BERTHET, Annie DELPON, Dominique CANOT, Annie CLUZEL, Adjoint

Mmes et Mrs Pierre ROUX, Daniel PONCY, Charles GUILLON, Guy VIGNAND, Nadine THEVENOT, Hocine BENGRAIT, Coco ODIMBA, Virginie BERTHELON, Olivier GONDARD, Sébastien CARRON, Jacques CHEVAT, Philippe RODRIGUEZ, Gérard SALAGNON, Charlotte DEMENTHON, Karim SMIHI, Bernard MEYRAND, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

Claude BREUIL à Hocine BENGRAIT
Angélica DA COSTA à Marie-Hélène DESCHAMPS
Anaïs BOUTTEMY à Sylvie SCHREIBER
Manon TURTSCHI à Jean-Yves HEDON

Secrétaire de séance :

Hocine BENGRAIT

Rédacteur du procès-verbal :

Catherine SATRE

Ordre du jour :

Etat des décisions prises selon l'article 2122-22 du CGCT du 15 février au 22 mars 2022

date	Objet	Attributaire	Montant
24/02	Tarif spécifique pour spectacle Lola DUBINI	Aux détenteurs de la carte « pass'Région »	15.00 €
01/03	Tarif billetterie du spectacle « Les Zabloks » 04/03		Plein tarif : 12.50 € Tarif réduit : 10.75 €
10/03	Tarif concert de Medhi Krüger 26/03 à l'Intégral		Tarif unique : 6.00 €
21/03	Travaux de reprise de concessions funéraires	- SAS CCE France (Cimetière Collectivité Entreprise France) – 45400 FLEURY LES AUBRAIS	Mini : 20 000 € Maxi : 200 000 €
22/03	Tarif spécifique vente bière Guinness	- spectacle Celtic Hangover – 25/03/2022	4.00 €/verre

A – M. Dimitri LAHUERTA – Maire

1 – Intention vente tènement immobilier

B - M. Jean-Yves HEDON – 1^{er} Adjoint chargé de l'Environnement et nouvelles technologies

1- Forêt communale de Belley – Programme de coupes 2022 - ONF

C – M. Richard BENISTANT – Adjoint aux Finances et Ressources Humaines

1 -Taux de la fiscalité locale 2022

2A– Résultats exercice 2021 – affectation anticipée des soldes - Budget communal

2B - Résultats exercice 2021 – affectation anticipée des soldes – Budget annexe régie eau

2C - Résultats exercice 2021 – affectation anticipée des soldes – Budget annexe régie assainissement

2D - Résultats exercice 2021 – affectation anticipée des soldes – Budget annexe Réseau Chaleur Bois

2E - Résultats exercice 2021 – affectation anticipée des soldes – Budget annexe Pôle Culture

3A - Budget Primitif Communal – exercice 2022

3B - Budget Primitif annexe régie autonome eau potable - exercice 2022

3C - Budget Primitif annexe régie autonome assainissement - exercice 2022

3D - Budget Primitif annexe Réseau Chaleur Bois – exercice 2022

3E – Budget Primitif annexe Pôle Culture – exercice 2022

4 - remboursement frais engagés par l'OGEC

5 – Subvention au CCAS 2022

Mme Virginie BERTHELON – Vice-Présidente de la commission finances et RH

6A – Personnel communal : tableau des effectifs à temps complet

6B – Personnel communal : tableau des effectifs à temps non complet

7 - Indemnité forfaitaire attribuée aux agents pour fonctions itinérantes sur le territoire de la Commune sur l'année 2021

8 - Personnel communal – indemnité forfaitaire complémentaire pour élection 2022(I.F.C.E.)

9 – Recrutement d'agents contractuels – accroissement temporaire d'activité

D - Mme Marie-Hélène DESCHAMPS - Adjointe à l'urbanisme

1– Convention de portage foncier et convention de mise à disposition avec EPF 01 pour l'acquisition du tènement « le bar des aigles » - rue de la République

2 – Arrière bâtiment du CTM (136 rue Saint Martin) : Convention de servitude temporaire

3 – Projet Grande Instance – avenant n°2 au compromis de vente

E - M. Olivier GONDARD : Vice-Président de la commission des sports

1- 3^e trophée du Bugey organisé par l'association ACA Danse – subvention promotionnelle

F - M. Dominique CANOT : Adjoint aux Travaux et Transport,

1 - Aménagement des voies communales des « Ecassaz » et de la « Rodette » et création d'une place et parkings publics – convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec la CCBS – Avenant n°1

M. Sébastien CARRON – Vice-Président de la commission Travaux et Transport

- 2 - Protocole d'accord tripartite CNR/Ville de Belley/CCBS – ZA de l'Ousson-sud
- 3 - Rue Paul Cézanne – Convention de servitudes ENEDIS

G – Mme Annie CLUZEL : Adjointe à la Culture, Patrimoine et Rayonnement

- 1 - Chorale Chantelouve – subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un concert le 15 mai 2022 à la cathédrale
- 2 - Orchestre d'harmonie – subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un ciné-concert le 2 avril 2022 à l'Intégral
- 3 – Remboursement billetterie spectacle « les Zablocs » - vendredi 4 mars 2022

H - Mme Nadine THEVENOT – Vice-présidente de la commission commerce, foire et marchés

- 1 - règlement des ventes ambulantes

I - Mme M.Hélène DESCHAMPS – Pdte Conseil d'Exploitation des régies eau et assainissement

- 1 – Régies de l'eau et de l'assainissement : convention financière Chambre d'Agriculture de l'Ain pour le financement de la MESE

Questions et/ou Informations diverses

M. le Maire ouvre la séance, salue la presse, les membres du conseil municipal et les internautes.
Puis il donne lecture des pouvoirs.

Le procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2022 est adopté à l'unanimité.

➤ **INFORMATIONS DU MAIRE :**

- Nettoyage de printemps : une première pour BELLEY avec samedi dernier un ramassage de déchets, organisé par la Ville de Belley avec le soutien de la CC BUGEY SUD. Un remerciement pour les élus, les agents de la ville, les bénévoles et surtout aux enfants qui ont participé à cette action. Il sera envisagé sur l'automne une journée de l'environnement à BELLEY toujours en partenariat avec la CCBS pour une action de sensibilisation auprès de la population pour cette fois évoquer les thématiques que nous abordons sur ce mandat, à savoir, la réduction de la pollution lumineuse, la performance énergétique, l'éco responsabilité...
- Fiche de l'Hôpital : Information sur l'intérêt d'un promoteur privé pour le bâtiment MCO et maternité dans le cadre d'une réhabilitation. Une signature est imminente.
- Fiche Percevaux : Un acteur privé s'est positionné sur notre appel à projet, l'étude de son dossier est en cours
- Info sur les travaux de la ville :
 - *Avenue HOFF côté Intégral* : Réalisation en cours du revêtement du trottoir, des accès PMR, d'une végétalisation améliorée. Remplacement aussi des lampes sur l'éclairage public avec passage en LED,
 - *Mise en place de la zone 30 km/h en hyper centre* : La zone a été réalisée avec le marquage au sol et les panneaux réglementaires. Viendra l'implantation d'un coussin berlinois rue de la république juste avant la place des fours et aussi rue du colombier,

- *Secteur vieille porte* : la réparation des éclairages publics a enfin été traitée sur la rue St Jean et la Grande rue. Un nouveau point d'éclairage public a été installé sur le bâtiment Vieille Porte. C'est pour finir la création par le service environnement et domaine public d'un espace végétalisé entre place vieille porte et place Baudin, avec le marquage du stationnement VL et le marquage des places pour les personnes en situation de handicap sur la rue de la résistance, grande rue et place Baudin,
- *Rénovation de la halle Gonnet* : Les travaux ont démarré par la réalisation d'une rampe PMR. Le chantier est prévu de mars à août,
- *Réservoir de Champeillon* : La phase de construction du réservoir a démarré et la mise en eau est prévue en juillet,
- *Sur stades Diano et Coiffet* : Le remplacement des projecteurs et des lampes par des LED est en cours,
- *Plan de modernisation de l'éclairage public pour réduire la pollution lumineuse* : Le remplacement des lampes par lampes LED est en cours sur les axes entrants de la ville : Avenue Hoff, Narvick, Route de St Germain, Route d'Arbignieu, Route de Brens, Route de Bourg, Route de Lyon, soit 200 lampes LED,
- Mise en valeur végétale des espaces à proximité des voiries avec, sur le rond-point à côté du centre technique municipal, la création par les services bâtiment et environnement d'une gloriette avec plantation de plantes grimpantes.

Questions en fin de conseil :

K. SMIHI : réseau de chaleur

B. MEYRAND : Elus de la République et principe de laïcité

G. SALAGNON : carré confessionnel

A-01 - Intention vente ensemble immobilier

« Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire, informe les membres du Conseil Municipal, que la ville de Belley, conformément au débat d'orientation budgétaire du 21 février 2022, étudie la possibilité de vendre un ensemble immobilier composé de plusieurs bâtis dont la commune est propriétaire.

Cet ensemble regroupe notamment une ancienne crèche, un ancien presbytère ainsi qu'un local de club de bridge. Il est précisé également que les locaux du presbytère et de la crèche sont libres d'occupation, aussi dans le cadre du programme de revitalisation, la commune souhaite envisager la requalification de ses propres friches afin d'insuffler une nouvelle vie à ce quartier, quartier intégré par ailleurs au périmètre du SPR.

D'après le cadastre, l'ensemble est désigné par les références cadastrales suivantes et le plan ci-joint :

Désignation	N°	Superficie
AK	728	840 m ²
AK	683	1 072 m ²
AK	684	1 641 m ²
AK	685	852 m ²
		4 405 m²

Monsieur le Maire précise également que, si cet ensemble immobilier venait à être vendu, toutes les démarches nécessaires à l'aliénation de ces parcelles devraient être entreprises et actées par une délibération du Conseil Municipal.

La commission des Finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet. »

K. SMIHI Ces bâtiments auraient pu servir à reloger nos associations.

M. Le Maire en effet, mais les locaux ne sont pas du tout adaptés et notre choix est de nous séparer des bâtiments non utilisés, trop onéreux à entretenir pour la ville. Notre souhait est de redynamiser le quartier, en y associant, si possible, le tènement de l'ancienne école Marguerite Marie. Nous étudions, bien entendu, d'autres solutions pour reloger nos associations.

G. SALAGNON Tous les Belleysans qui passent devant ces bâtiments se posent des questions sur le devenir de ceux-ci. Est-ce qu'il ne serait pas intéressant d'ouvrir ces locaux à la visite des habitants, le temps d'une journée ou d'un week-end, pour qu'ils se donnent une idée de ce que ces locaux pourraient devenir ?

Dans son temps, lorsqu'il a été question de vider l'école de la vieille porte pour la détruire, de nombreuses personnes étaient contre sa destruction. J'avais donc organisé une visite avec l'association le Bugey. A partir de là, les visiteurs se sont rendu compte par eux-mêmes que l'on ne pouvait rien en faire d'autre que de la remplacer par le bâtiment actuel. Je suggère donc cette idée car peu de gens connaissent l'intérieur de ces bâtiments.

M. Le Maire Les investisseurs qui seront intéressés par ces tènements pourront les visiter et faire des propositions suite à l'appel à projet.

G. SALAGNON Je ne parle pas des investisseurs, je parle d'ouvrir lesdits locaux aux personnes qui critiquent sans connaître les difficultés du terrain. Ils pourront ainsi changer d'opinion.

M. Le Maire Pourquoi ne pas prévoir cette visite lors des journées du patrimoine et notamment le Presbytère, propriété de la ville et l'école Marguerite Marie.

APPROUVE par 28 voix POUR et 1 abstention (Ph. RODRIGUEZ)

B-01 - FORET COMMUNALE DE BELLEY - Programme de coupes - Exercice 2022 - OFFICE NATIONAL DES FORETS

« Monsieur Jean-Yves HEDON, Adjoint chargé de l'environnement, informe les membres du conseil municipal du programme de coupe proposé par l'Office National des Forêts pour l'année 2022 en forêt communale relevant du régime forestier.

Le type de coupe est « irrégulière » sur les parcelles 6_a et 11_a, sur une surface à parcourir de 21,3 ha. Ces coupes avaient été prévues pour 2021 et elles sont proposées pour 2022.

Le type de coupe est « en amélioration » sur la parcelle 2 sur une surface à parcourir de 7,6 ha.

Pour la parcelle 10, les coupes initialement prévues pour 2022 sont reportées en 2023 pour raison commerciale sur proposition de l'ONF.

*Concernant la parcelle 11_a, le bois sera vendu sur pied avec mise en concurrence.
Concernant les parcelles 2 et 6_a, le bois sera vendu en gré à gré.*

La commission Environnement – Nouvelles technologies a donné un avis favorable

La commission des Finances a donné un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ces propositions. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

C-01 - TAUX DE LA FISCALITE LOCALE - ANNEE 2022

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors du débat d'orientation budgétaire il a été décidé de maintenir les taux d'impositions.

Monsieur BENISTANT propose donc des taux inchangés en 2022 :

- Foncier Bâti : 30,82 %
- Foncier Non Bâti : 49,05 %

Pour mémoire compte tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, notre délibération :

- Ne comporte plus de taux de taxe d'habitation,
- Le taux du foncier bâti qui est égal au taux TFB communal 2020 (reconduit) + 13.97 % (= le taux du Département de l'Ain transféré aux communes de par la réforme).

Les membres de la commission des finances ont émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont appelés à se prononcer. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

C-02A - BUDGET COMMUNAL DE BELLEY - RESULTATS EXERCICE 2021 – AFFECTATION ANTICIPEE DES SOLDES – COUVERTURE DES BESOINS DE FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour la reprise anticipée au budget primitif des résultats de l'exercice antérieur, de l'affectation des soldes et de la couverture des besoins de financement en section d'investissement.

L'affectation définitive des résultats n'interviendra qu'après adoption définitive du solde par vote des comptes de gestion et administratifs au mois de mai.

-	<u>INVESTISSEMENT</u>	
	Recettes	5 151 296,17
	Dépenses	<u>3 262 293,36</u>
	Résultat de l'exercice	+ 1 889 002,81
	Résultat antérieur	+ <u>4 936,98</u>
	<u>EXCEDENT DE CLOTURE</u>	<u>+ 1 893 939,79</u>
	 Restes à réaliser	
	Dépenses	360 354,10
	Recettes	<u>0,00</u>
	<u>DEFICIT DES RESTES A REALISER</u>	<u>- 360 354,10</u>
-	<u>FONCTIONNEMENT</u>	
	Recettes	11 298 733,92
	Dépenses	<u>10 096 172,65</u>
	Résultat de l'exercice	+ 1 202 561,27
	Résultat antérieur	+ <u>534 880,66</u>
	<u>EXCEDENT DE CLOTURE</u>	<u>+ 1 737 441,93</u>

Affectation anticipée des résultats

Il est proposé d'affecter par anticipation les résultats comme suit :

En investissement Résultat reporté Recettes c/001 1 893 939,79

En fonctionnement Résultat reporté Recettes c/002

737 441,93

Affectation d'une partie du résultat de fonctionnement comblant le déficit d'investissement des restes à réaliser et la couverture de dépenses nouvelles :

Compte 1068 1 000 000 €

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ces affectations ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

C-02B – BUDGET REGIE AUTONOME EAU POTABLE - RESULTATS EXERCICE 2021 – AFFECTATION ANTICIPEE DES SOLDES – COUVERTURE DES BESOINS DE FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines informe les Membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour la reprise anticipée au budget primitif des résultats de l'exercice antérieur, de l'affectation des soldes et de la couverture des besoins de financement en section d'investissement.

L'affectation définitive des résultats n'interviendra qu'après adoption définitive du solde par vote des comptes de gestion et administratifs au mois de mai.

- INVESTISSEMENT :

Recettes	942 174,54
Dépenses	<u>743 363,96</u>
Résultat de l'exercice	+ 198 810,58
Résultat antérieur	<u>+ 28 263,61</u>
<u>EXCEDENT DE CLOTURE</u>	<u>+ 227 074,19</u>

Restes à réaliser

Dépenses	868 704,07
Recettes	<u>0,00</u>
<u>DEFICIT DES RESTES A REALISER</u>	<u>- 868 704,07</u>

-FONCTIONNEMENT :

Recettes	1 218 705,32
Dépenses	<u>1 236 115,54</u>
Résultat de l'exercice	- 17 410,22
Résultat antérieur	<u>+ 841 789,97</u>
<u>EXCEDENT DE CLOTURE</u>	<u>+ 824 379,75</u>

Affectation anticipée des résultats

Il est proposé d'affecter les résultats anticipés comme suit :

En investissement Résultat reporté Recettes c/001	227 074,19 €
En fonctionnement Résultat reporté Recettes c/002	724 379,75 €

Affectation d'une partie du résultat de fonctionnement comblant le déficit d'investissement des restes à réaliser et la couverture de dépenses nouvelles :

Compte 1068 100 000 €

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ces affectations.

ADOPTE A L'UNANIMITE

C-02C- BUDGET REGIE AUTONOME ASSAINISSEMENT - RESULTATS EXERCICE 2021 – AFFECTATION ANTICIPEE DES SOLDES – COUVERTURE DES BESOINS DE FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT

Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines informe les Membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour la reprise anticipée au budget primitif des résultats de l'exercice antérieur, de l'affectation des soldes et de la couverture des besoins de financement en section d'investissement.

L'affectation définitive des résultats n'interviendra qu'après adoption définitive du solde par vote des comptes de gestion et administratifs au mois de mai.

- INVESTISSEMENT

Recettes	606 115,04
Dépenses	<u>519 809,18</u>
Résultat de l'exercice	+ 86 305,86
Résultat antérieur	<u>- 195 724,39</u>
<u>DEFICIT DE CLOTURE</u>	<u>- 109 418,53</u>

Restes à réaliser

Dépenses	41 463,91
Recettes	<u>0,00</u>
<u>DEFICIT DES RESTES A REALISER</u>	<u>- 41 463,91</u>

-FONCTIONNEMENT

Recettes	1 057 637,05
Dépenses	<u>857 683,93</u>
Résultat de l'exercice	+ 199 953,12
Résultat antérieur	<u>+ 692 240,84</u>
<u>EXCEDENT DE CLOTURE</u>	<u>+ 892 193,96</u>

Affectation anticipée des résultats

Il est proposé d'affecter par anticipation les résultats comme suit :

En investissement Résultat reporté Dépenses c/001	109 418,53
En fonctionnement Résultat reporté Recettes c/002	636 193,96

Affectation d'une partie du résultat de fonctionnement comblant le déficit d'investissement et la couverture de dépenses nouvelles :

Compte 1068	256 000 €
-------------	-----------

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ces affectations. »

ADOpte A l'UNANIMITE

C-02D - BUDGET RESEAU CHALEUR BOIS - RESULTATS EXERCICE 2021 – AFFECTATION ANTICIPEE DES SOLDES – COUVERTURE des BESOINS de FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines informe les Membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour la reprise anticipée au budget primitif des résultats de l'exercice antérieur, l'affectation des soldes et de la couverture des besoins de financement en section d'investissement.

L'affectation définitive des résultats n'interviendra qu'après le vote des comptes de gestion et administratifs au mois de mai.

-	<u>INVESTISSEMENT :</u>	
	Recettes	1 123 962,47
	Dépenses	<u>308 288,72</u>
	Résultat de l'exercice	+ 815 673,75
	Résultat antérieur	- 1 243 463,08
	<u>DEFICIT CUMULE DE CLOTURE</u>	- 427 789,33
	Restes à réaliser	
	Dépenses	13 230,30
	Recettes	<u>0,00</u>
	<u>DEFICIT DES RESTES A REALISER</u>	- 13 230,30
-	<u>FONCTIONNEMENT :</u>	
	Recettes	378 379,75
	Dépenses	<u>142 098,03</u>
	Résultat de clôture	+ 236 281,72
	Résultat antérieur	+ 0,00
	<u>EXCEDENT DE CLOTURE</u>	+ 236 281,72

Affectation anticipée des résultats

Il est proposé d'affecter par anticipation les résultats comme suit :

En investissement Résultat reporté Dépenses c/001	427 789,33
En fonctionnement Résultat reporté Recettes c/002	0,00

Affectation du résultat de fonctionnement comblant en partie le déficit d'investissement

Compte 1068	236 281,72 €
-------------	--------------

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ces affectations ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

C-02E - BUDGET POLE CULTURE - RESULTATS EXERCICE 2021 – AFFECTATION ANTICIPEE DES SOLDES – COUVERTURE DES BESOINS DE FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour la reprise anticipée au budget primitif des résultats de l'exercice antérieur, de l'affectation des soldes et de la couverture des besoins de financement en section d'investissement.

L'affectation définitive des résultats n'interviendra qu'après le vote des comptes de gestion et administratifs au mois de mai.

-	<u>INVESTISSEMENT :</u>	
	Recettes	304 894,97
	Dépenses	<u>245 544,73</u>
	Résultat de l'exercice	+ 59 350,24
	Résultat antérieur	+ 21 575,49
	<u>EXCEDENT DE CLOTURE</u>	+ 80 925,73
	Restes à réaliser	
	Dépenses	26 067,23
	Recettes	<u>7 464,00</u>
	<u>DEFICIT DES RESTES A REALISER</u>	- 18 603,23

- **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses	2 072 728,21
Recettes	<u>1 960 871,88</u>
Résultat de clôture	- 111 856,33
Résultat antérieur	+ 141 433,31
<u>EXCEDENT DE CLOTURE</u>	+ 29 576,98

Affectation anticipée des résultats

Il est proposé d'affecter par anticipation les résultats comme suit :

En investissement Résultat reporté Recettes c/001	80 925,73
En fonctionnement Résultat reporté Recettes c/002	29 576,98

Aucune affectation de résultat au compte 1068.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ces affectations. »

K. SMIHI est-ce que l'Espace Rameaux y est inclus ?

R. BENISTANT Oui, il est intégré dans le pôle culture. Il y a peu de recettes puisque c'est un outil qui n'a pas eu d'activités payantes pendant la période Covid. En revanche, nous avons un projet sur 2022 dont je laisse Annie Cluzel en dire quelques mots.

A. CLUZEL Malgré la fermeture de l'Espace Robert Rameaux au grand public, des professionnels du spectacle vivant sont venus en résidence pendant la période Covid, évidemment sans générer de recettes. Cet espace est magnifique et techniquement de qualité, mais très spécifique puisqu'il a été conçu pour les musiques actuelles, ce qui restreint son utilisation. Souhaitant le rouvrir, nous étudions actuellement son futur mode de gestion. Est-ce que la ville de Belley en conserve la régie ou envisage t'on la délégation de service public. Juridiquement ce n'est pas simple, mais nous travaillons sur ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE**C-03A - BUDGET COMMUNAL - BUDGET PRIMITIF 2022**

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 21 février 2022 et donne lecture et explications du projet de **BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL**, établi pour l'exercice 2022.

Le projet de budget primitif principal est donc soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal et ce conformément aux articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Budget Primitif Principal de la commune de Belley est présenté en équilibre :

- en section de fonctionnement à 11 627 027,62 €, soit 70 % du budget global,
- en section d'investissement à 4 972 574,96 €, soit 30 % du budget global.

Monsieur BENISTANT précise que les crédits sont votés par chapitre et propose donc de voter le Budget Primitif Principal chapitre par chapitre selon les éléments suivants :

1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2021	BP 2022	Evolution BP 2021/ BP 2022
011	Charges à caractère général	2 292 670 €	2 833 616 €	+24%
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 889 840 €	4 171 761 €	+7%
014	Atténuation de produits	136 500 €	131 249 €	- 4%
022	Dépenses imprévues	465 000 €	415 978 €	-11%
023	Virement à la section d'investissement	583 499,23 €	0 €	-
042	Opération d'ordre de transfert de section	335 943,43 €	386 905 €	+15%
65	Autres charges de gestion courante	3 470 288,00 €	3 558 890,93 €	+3%
66	Charges financières	126 770 €	114 927,69 €	-9%
67	Charges exceptionnelles	10 200 €	13 700 €	+34%
TOTAL DEPENSES		11 310 710,66 €	11 627 027,62 €	+3%

RESTES A REALISER	-
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-
TOTAL DEPENSES 2022	11 627 027,62 €

Cette section du Budget Primitif Principal 2022, pour ce qui concerne les dépenses, est répartie de la manière suivante :

En matière de dépenses de fonctionnement, la plus importante ligne budgétaire est constituée par la masse salariale, retranscrite au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés», soit 36 % des dépenses totales de la section.

Quant aux autres charges de gestion courante, elles représentent 31 % des dépenses affectées à la section de fonctionnement du Budget Primitif Principal 2022.

Pour ce qui concerne les autres chapitres budgétaires de la section la répartition est la suivante :

- Chapitres 011 Charges à caractère général soit 24 %,
- Chapitre 022 Dépenses imprévues soit 4 %,
- Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissements) 3 %,
- Chapitre 66 Charges financières soit 1 %,
- Chapitres 014 Atténuation de produits et 67 Charges exceptionnelles représentent 1%.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement inscrites au Budget Primitif principal de la ville, le vote se faisant également chapitre par chapitre, Monsieur BENISTANT évoque les éléments suivants :

1.2 SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2021	BP 2022	Evolution BP 2021/ BP 2022
013	Atténuation de charges	55 000 €	98 000 €	+78%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	583 971 €	591 610 €	+1%
73	Impôts et taxes	8 237 864 €	8 342 969,61€	+1%
74	Dotations et participations	1 698 444 €	1 704 758 €	+0,4%
75	Autres produits de gestion courante	152 160 €	107 500 €	-29%
76	Produits Financiers	48 391 €	44 748,08 €	-8%
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €	-
TOTAL RECETTES		10 775 830 €	10 889 585,69 €	+1%

RESTES A REALISER	-
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	737 441,93 €
TOTAL RECETTES 2022	11 627 027,62 €

2.1 SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2021	BP 2022	Evolution BP 2021/BP 2022
020	Dépenses imprévues	250 000,91 €	214 878,46 €	-14%
10	Dotations, fonds divers et réserves	19 336 €	1 081 €	-94%
13	Subventions d'investissement	43 000 €	0 €	-100%
16	Emprunts et dettes	857 475 €	934 307 €	+9%
20	Immobilisations incorporelles	37 292 €	11 270 €	-70%
204	Subventions d'équipement versées	40 000 €	40 000 €	-
21	Immobilisations corporelles	850 233 €	1 319 828,40€	+55%
23	Immobilisations en cours	1 600 187,17 €	2 090 856 €	+31%
	TOTAL DEPENSES	3 697 524,08 €	4 612 220,86 €	+25%

RESTES A REALISER	360 354,10 €
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	-
TOTAL DEPENSES 2022	4 972 574,96 €

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2021	BP 2022	Evolution BP 2021/BP 2022
021	Virement de la section de fonctionnement	583 499,23 €	0 €	- 100%
040	Opération d'ordre entre section	335 943,43 €	386 905 €	+15%
27	Autres immobilisations financières	59 154 €	162 798,17 €	+ 175%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 000 000 €	1 000 000 €	-
10	Dotations, fonds divers	737 000 €	380 000 €	- 48%
13	Subvention d'investissement	127 000 €	547 932 €	+ 331%
16	Emprunts et dettes assimilées	600 000 €	600 000 €	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000 €	1 000 €	-
	TOTAL RECETTES	3 443 596,66 €	3 078 635,17 €	- 11%

RESTES A REALISER	
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	1 893 939,79 €
TOTAL RECETTES 2022	4 972 574,96 €

La commission des finances a émis un avis favorable.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le budget primitif principal 2022 proposé.

Ph. RODRIGUEZ au nom du groupe de la minorité, je souhaite faire quelques remarques sur ce budget primitif 2022. Le budget, c'est l'outil de la politique municipale. Vous avez présenté le DOB de manière remarquable, mais ce budget n'est pas une émanation du DOB. Il y a un manque, nous ne voyons pas où va la politique municipale. Que voulez-vous réellement faire ? Quelle politique sportive ? Quelle politique culture ? Quelle politique sociale, en matière d'urbanisme et d'environnement ?

Par exemple, la plaine sportive est un beau projet et sera, nous l'espérons, un bel outil, mais nous ne savons pas avec quelle politique, politique sportive pour tous ou d'élitisme ? Les tarifs ne tiennent toujours pas compte de la situation familiale !

Pour la culture, il y a des outils : l'Intégral, l'Espace Robert Rameaux qui est fermé avec du matériel qui se dégrade. Là encore, nous ne savons pas quelle est la politique culturelle de la ville, sans compter le problème des subventions aux associations culturelles, puisque les critères restent flous.

D'autres choix sont surprenants, par exemple la vente des biens immobiliers alors que la municipalité paie un loyer pour loger ces associations. Qu'elle est la finalité de ces ventes, on attend les opportunités !

C'est la même chose pour les dépenses imprévues (+ 400 000 €) c'est important ; pourquoi autant ? Absence de perspectives et de prises en compte de la situation présente.

Les dépenses d'énergie et d'électricité restent au même niveau en 2022 qu'en 2021 nous sommes en pleine période d'inflation. La subvention au CCAS reste inchangée alors que la situation depuis 2 ans est difficile. Pour la politique de revitalisation du centre-ville, elle est annoncée. Vous avez pris quelques initiatives sans connaître la finalité. Même chose pour l'environnement, nous attendons des actions avec une véritable politique environnementale. Pour ce qui est du changement des ampoules de l'éclairage public en leds, c'est une évolution telle qu'elle existe. Cela fait faire des économies sur le budget mais pour l'écologie c'est plus discutable. Un budget qui manque de politique. Nous, nous aurions fait d'autres choix. Nous voterons CONTRE ce budget.

M. Le Maire Le DOB était très clair, il a été travaillé entre les élus et les services. Un cap et une vision ont été donnés que vous saluez et ce dont je vous remercie. Il a été présenté par l'Adjoint aux finances, conclu par le Maire et maintenant, vous dites que sur ce budget : « on n'y comprend rien, on ne sait pas où on va, il n'y a pas de politique, pas de contenu, il ne se passe rien... ». Je ne comprends pas, et qui plus est, c'est le porte-parole, qui lui-même, était absent du DOB qui évoque cela. Je trouve l'approche quelque peu culotée. Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit pendant 2 heures de DOB, j'invite chacune et chacun à reVISIONNER la séance du DOB 2022, le Belley Mag de début d'année, les vœux du Maire...tout est clair et précis. Nous avons également un Plan Pluriannuel d'Investissements qui va de 2022 à 2026 avec des feuilles de route qui sont remises chaque année aux adjoints et aux services pour qu'ils œuvrent ensemble sur les sujets prévus. Rassurez-vous nous tenons le cap.

R. BENISTANT concernant le budget des énergies, je souhaite rajouter que des travaux ont été menés en commission environnement, dont vous faites partie M. Rodriguez. Nous avons fait procéder à l'isolation des plafonds de plusieurs bâtiments communaux, nous avons travaillé sur l'équipement et la régulation du chauffage du palais épiscopal avec une 1^{ère} tranche en 2021 et la seconde en 2022. Nous espérons en obtenir des gains.

Sur les 400 000 € de dépenses imprévues, l'an dernier vous n'aviez pas fait de remarques alors qu'il y avait plus. Effectivement, sur un budget de 11.6 M€ de dépenses, on se permet de prévoir 5 % de dépenses imprévues. Elles permettront de faire face, soit malheureusement à une baisse des recettes à la suite d'une nouvelle crise sanitaire, si elle devait se déclencher, soit pour faire face à d'autres dépenses qui pourraient arriver ou si nous devons les prendre en charge. Cela fait le joint avec la remarque que j'ai faite en DOB, en disant qu'au niveau conceptuel ou mental, nous restons très mobiles. Nous avons un cap jusqu'en 2025 qui est connu de vous tous. C'est la même démarche que pour ce budget, on garde des marges de manœuvre pour

rester mobiles, pour saisir une opportunité ou prendre une décision. Cela fait partie du volant disponible.

K. SMIHI il faut arrêter les attaques personnelles. Le groupe Belley Alternative et Réunir Belley pour Demain ne portent aucune attaque personnelle. Quand nous prenons la parole, c'est au nom du groupe. Que nous soyons présents aux commissions ou pas, cela n'a pas d'importance, nous nous parlons.

Je souhaite clarifier. Le souci, c'est qu'il n'y a aucune vision qui se dégage de ce budget. Oui, vous gérez très bien, vous êtes la Droite. La Droite gère très bien, ce n'est pas le problème. C'est l'immobilisme qui nous gêne, ça n'avance pas.

M. Le Maire pas d'inquiétude il y aura du concret très vite : friche Perceveaux, plaine sportive... Nous ne pouvons pas tout faire en 2 jours. En 1 an et demi, nous avons déjà fait avancer beaucoup de choses, avec un rythme très important, une énergie conséquente, des élus sur les terrains, des services mobilisés avec la crise Covid, la mobilisation pour l'Ukraine. Nous menons tout de front. Je comprends votre impatience, mais rassurez-vous.

ADOpte par 23 voix POUR, 6 voix CONTRE (Mme DEMENTHON et MM RODRIGUEZ, CHEVAT, SALAGNON, SMIHI et MEYRAND)

C-03B - BUDGET ANNEXE REGIE DE L'EAU POTABLE - BUDGET PRIMITIF 2022

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des finances et des ressources humaines, rappelle que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 21 février 2022 et donne lecture et explications du projet de **BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE LA REGIE DE L'EAU**, établi pour l'exercice 2022.

Le projet de budget primitif est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal et ce conformément aux articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Budget Primitif Annexe Régie de l'Eau est présenté en équilibre :

- en section de fonctionnement à 1 877 161,87 €, soit 57 % du budget global,
- en section d'investissement à 1 444 064,29 €, soit 43 % du budget global.

Monsieur BENISTANT précise que les crédits sont votés par chapitre et propose donc de voter le Budget Primitif Annexe Régie de l'Eau chapitre par chapitre selon les éléments suivants :

1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2021	BP 2022	Evolution BP 2021/ BP 2022
011	Charges à caractère général	357 310 €	385 060 €	+8%
012	Charges de personnel et frais assimilés	251 000 €	303 600 €	+21%
014	Atténuation de produits	241 000 €	270 000 €	+12%
022	Dépenses imprévues	5 000 €	75 000 €	+1400%
023	Virement à la section d'investissement	936 265,83 €	548 598,98 €	-41%
042	Opération d'ordre de transfert de section	190 601 €	191 371,12 €	+0.4%
65	Autres charges de gestion courante	50 100 €	83 647,77 €	+67%
66	Charges financières	0 €	5 884 €	-
67	Charges exceptionnelles	9 000 €	14 000 €	+56%
68	Dotations provisions	0 €	0 €	-
TOTAL DEPENSES		2 040 276,83 €	1 877 161,87 €	-8%

RESTES A REALISER	-
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-
TOTAL DEPENSES 2022	1 877 161,87 €

Cette section du budget Primitif 2022, pour ce qui concerne les dépenses, est répartie de la manière suivante :

En matière de dépenses de fonctionnement, la plus importante ligne budgétaire est constituée par le virement à la section d'investissement soit 29 % des dépenses totales de fonctionnement.

Quant aux charges à caractère général, elles représentent 20 % des dépenses affectées à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2022.

Pour ce qui concerne les autres chapitres budgétaires de la section la répartition est la suivante :

- Chapitre 014 Atténuation de produits soit 14 %,
- Chapitre 012 Charges de personnel soit 16 %,
- Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre section soit 11 %,
- Chapitres 022 Dépenses imprévues, 66 Charges financières, 67 Charges exceptionnelles et les 65 Autres Charges de gestion courantes. Elles représentent respectivement moins de 10 %.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement inscrites au Budget Primitif Annexe Régie de l'Eau, le vote se faisant également chapitre par chapitre, Monsieur BENISTANT précise les éléments suivants :

1.2 SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2021	BP 2022	Evolution BP 2021/ BP 2022
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 764 €	15 322,12 €	-14%
70	Produits des services, du domaine et vente diverses	1 099 000 €	1 101 000 €	+0,2%
74	Subventions d'exploitation	26 460 €	26 460 €	-
75	Autres produits de gestion courante	0 €	0 €	-
77	Produits exceptionnels	9 667 €	10 000 €	+3%
TOTAL RECETTES		1 152 891 €	1 152 782,12 €	-0.01%

RESTES A REALISER	-
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	724 379,75 €
TOTAL RECETTES 2022	1 877 161,87 €

2.1 SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2021	BP 2022	Evolution BP 2021/BP 2022
020	Dépenses imprévues	13 020,47 €	36 000,10 €	+176%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	17 764 €	15 322,12 €	-14%
20	Immobilisations incorporelles	2 000 €	10 000 €	+400%
21	Immobilisations corporelles	83 000 €	213 000 €	+157%
23	Immobilisations en cours	1 652 000 €	301 038 €	-82%
TOTAL DEPENSES		1 767 784,47 €	575 360,22 €	-67%

RESTES A REALISER	868 704,07 €
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	- €
TOTAL DEPENSES 2022	1 444 064,29 €

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2021	BP 2022	Evolution BP 2021/ BP 2022
021	Virement de la section de fonctionnement	936 265,83 €	548 598,98 €	-41%
040	Opération d'ordre entre section	190 601 €	191 371,12 €	+0.4%
106	Réserves	0 €	100 000 €	-
13	Subventions d'investissement	86 513 €	360 982 €	+317%
23	Immobilisations en cours	0 €	16 038 €	-
TOTAL RECETTES		1 813 379,83 €	1 216 990,10 €	-33%

RESTES A REALISER	- €
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	227 074,19 €
TOTAL RECETTES 2022	1 444 064,29 €

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce budget.

ADOpte PAR 24 Voix POUR et 5 ABSTENTIONS ((Mme DEMENTHON et MM RODRIGUEZ, SALAGNON, SMIHI et MEYRAND)

c-03C - BUDGET ANNEXE de la REGIE de L'ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2022

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, rappelle que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 21 février 2022 et donne lecture et explications du projet de **BUDGET PRIMITIF DE LA REGIE DE L'ASSAINISSEMENT**, établi pour l'exercice 2022.

Ce projet de budget primitif est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal et ce conformément aux articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Budget Primitif de la Régie de l'Assainissement est présenté en équilibre :

- en section de fonctionnement à 1 747 442,32 €, soit 62% du budget global,
- en section d'investissement à 1 082 648,52 €, soit 38% du budget global.

Monsieur BENISTANT précise que les crédits sont votés par chapitre et propose donc de voter le Budget Primitif Annexe Régie de l'Assainissement chapitre par chapitre selon les éléments suivants :

1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2021	BP 2022	Evolution BP 2021/ BP 2022
011	Charges à caractère général	497 750 €	563 141,80 €	+13%
012	Charges de personnel et frais assimilés	186 210 €	195 010 €	+5%
022	Dépenses imprévues	10 000 €	68 000 €	+580%
023	Virement à la section d'investissement	771 387,14 €	530 540,39 €	-31%
042	Opération d'ordre de transfert de section	292 451,37 €	296 108,13 €	+1%
65	Autres charges de gestion courante	50 000 €	70 050 €	+40%
66	Charges financières	3 407 €	3 592 €	+5%
67	Charges exceptionnelles	16 000 €	21 000 €	+31%
TOTAL DEPENSES		1 827 205,51€	1 747 442,32 €	-4%

RESTES A REALISER	€
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	€
TOTAL DEPENSES 2022	1 747 442,32 €

Cette section du budget Primitif 2022, pour ce qui concerne les dépenses, est répartie de la manière suivante :

En matière de dépenses de fonctionnement, la plus importante ligne budgétaire est constituée par les charges à caractère général soit 32 % des dépenses totales de fonctionnement.

Quant au virement à la section d'investissement, il représente 30 % des dépenses affectées à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2022.

Pour ce qui concerne les autres chapitres budgétaires de la section la répartition est la suivante :

- Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre section soit 17 %,
- Chapitre 012 Charges de personnel soit 12 %,
- Chapitre 65 Autres Charges de gestion courante 4 %,
- Chapitres 022 Dépenses imprévues, 66 Charges financières et les 67 Charges exceptionnelles représentent quant à elles 5%.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement inscrites au Budget Primitif Annexe Régie de l'Assainissement, le vote se faisant également chapitre par chapitre, Monsieur BENISTANT précise les éléments suivants :

1.2 SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2021	BP 2022	Evolution BP 2021 /BP 2022
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 996 €	40 128,36 €	-2%
70	Produits des services, du domaine et vente diverses	910 000 €	912 000 €	+0,2%
74	Subventions d'exploitation	149 620 €	149 620 €	-
75	Autres produits de gestion courante	0 €	1 000 €	-
77	Produits exceptionnels	8 435 €	8 500 €	+0,8%
TOTAL RECETTES		1 109 051 €	1 111 248,36 €	+0,2%

RESTES A REALISER	-
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	636 193,96 €
TOTAL RECETTES 2022	1 747 442,32 €

2.1 SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2021	BP 2022	Evolution BP 2021/ BP 2022
020	Dépenses imprévues	10 775 €	40 000 €	+271%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	40 996 €	40 128,36 €	-2%
20	Immobilisations incorporelles	19 000 €	25 000 €	+32%
21	Immobilisations corporelles	222 287,24 €	172 480,81 €	-22%
23	Immobilisations en cours	713 200 €	631 063,91 €	-11%
16	Emprunts et dettes assimilées	27 666 €	23 093 €	-16%
TOTAL DEPENSES		1 033 924,24 €	931 766,08 €	-10%

RESTES A REALISER	41 463,91 €
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	109 418,53 €
TOTAL DEPENSES 2022	1 082 648,52 €

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2021	BP 2022	Evolution BP 2021/BP 2022
021	Virement de la section de Fonctionnement	771 387,14 €	530 540,39 €	-31%
040	Opération d'ordre entre section	292 451,37 €	296 108,13 €	+1%
106	Réserves	230 000 €	256 000 €	+11%
TOTAL RECETTES		1 293 838,51 €	1 082 648,52 €	-16%

RESTES A REALISER	€
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	€
TOTAL RECETTES 2022	1 082 648,52 €

Les membres de la commission des finances ont émis un avis favorable.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce projet de budget primitif de la régie de l'assainissement pour 2022. »

ADOPTE A L'UNANIMITE**C-03D- BUDGET annexe RESEAU CHALEUR BOIS - BUDGET PRIMITIF 2022**

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, précise que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 21 février 2022 et donne lecture et explications du projet de **BUDGET PRIMITIF RESEAU CHALEUR BOIS**, établi pour l'exercice 2022.

Le projet de budget primitif est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal et ce conformément aux articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ Le Budget Primitif Annexe Réseau Chaleur Bois est présenté en équilibre :

- en section de fonctionnement à 567 775,57 €, soit 45% du budget global
- en section d'investissement à 686 725,19 €, soit 55% du budget global

Monsieur BENISTANT précise que les crédits sont votés par chapitre et vous propose donc de voter le Budget Primitif Annexe Réseau Chaleur Bois chapitre par chapitre selon les éléments suivants :

1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2021	BP 2022	Evolution BP 2021 /BP 2022
011	Charges à caractère général	19 100 €	25 600 €	+34%
012	Charges de personnel et frais assimilés	20 000 €	10 000 €	-50%
023	Virement à la section d'investissement	350 435,77 €	450 443,47 €	+29%
66	Charges financières	86 805 €	81 732,10 €	-6%
022	Dépenses Imprévues	0 €	-	-
TOTAL DEPENSES		476 340,77 €	567 775,57 €	+19%

RESTES A REALISER	-
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-
TOTAL DEPENSES 2022	567 775,57 €

Cette section du Budget Primitif 2022, pour ce qui concerne les dépenses, est répartie de la manière suivante :

En matière de dépenses de fonctionnement, la plus importante ligne budgétaire est constituée par le virement à la section d'investissement soit 79% des dépenses totales de la section.

Quant aux charges financières, elles représentent 14% des dépenses affectées à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2022.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement inscrites au Budget Primitif Annexe Réseau Chaleur Bois, le vote se faisant également chapitre par chapitre, Monsieur BENISTANT précise les éléments suivants :

1.2 SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2021	BP 2022	Evolution BP 2021/ BP 2022
70	Produits des services, du domaine et vente diverses	32 980 €	175 798 €	+433%
75	Autres produits de gestion courante	443 360,77 €	391 977,57 €	-12%
TOTAL RECETTES		476 340,77 €	567 775,57 €	+19%

RESTES A REALISER	-
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-
TOTAL RECETTES 2022	567 775,57 €

2.1 SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2021	BP 2022	Evolution BP 2021/BP 2022
16	Emprunts et dettes	242 189,99 €	245 705,56 €	+1%
TOTAL DEPENSES		242 189,99 €	245 705,56 €	+1%

RESTES A REALISER	13 230,30 €
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	427 789,33 €
TOTAL DEPENSES 2022	686 725,19 €

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2021	BP 2022	Evolution BP 2021/BP 2022
021	Virement de la section de Fonctionnement	350 435,77 €	450 443,47 €	+29%
106	Réserves	231 684,47 €	236 281,72 €	+%
13	Subvention d'investissement	100 000 €	0 €	-
TOTAL RECETTES		682 120,24 €	686 725,19 €	+1%

RESTES A REALISER	-
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	-
TOTAL RECETTES 2022	686 725,19 €

La commission des finances a émis un avis favorable.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce projet de budget Réseau de chaleur bois 2022.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

C-03E - BUDGET annexe POLE CULTURE - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2022

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, rappelle que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 21 février 2022 et donne lecture et explications du projet de **BUDGET PRIMITIF DU POLE CULTURE**, établi pour l'exercice 2022.

Ce projet de budget primitif est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal et ce conformément aux articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le Budget Primitif Annexe Pôle Culture est présenté en équilibre :

- en section de fonctionnement à 2 300 284,91 €, soit 86 % du budget global,
- en section d'investissement à 364 367,14 €, soit 14 % du budget global.

Monsieur BENISTANT précise que les crédits sont votés par chapitre et propose donc de voter le Budget Primitif Annexe Pôle Culture chapitre par chapitre selon les éléments suivants :

1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2021	BP 2022	Evolution BP 2021/ BP 2022
011	Charges à caractère général	655 973 €	837 178 €	+28%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 266 678 €	1 214 092 €	-4%
023	Virement à la section d'investissement	51 153 €	0 €	-100%
042	Opération d'ordre de transfert de section	210 734 €	230 014,91 €	+9%
65	Autres charges de gestion courante	36 900 €	18 500 €	-50%
66	Charges financières	2 030 €	0 €	-100%
67	Charges exceptionnelles	0 €	500 €	-
	TOTAL DEPENSES	2 223 468 €	2 300 284,91 €	+3%

RESTES A REALISER	-
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-
TOTAL DEPENSES 2022	2 300 284,91 €

Cette section du budget Primitif 2022, pour ce qui concerne les dépenses, est répartie de la manière suivante :

En matière de dépenses de fonctionnement, la plus importante ligne budgétaire est constituée par la masse salariale, retranscrite au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés », soit 53 % des dépenses totales de la section.

Quant aux dépenses courantes dites charges à caractère général, elles représentent 36 % des dépenses affectées à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2022.

Pour ce qui concerne les autres chapitres budgétaires de la section la répartition est la suivante :

- Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissements) 10 %,
- Chapitres 65 Autres Charges de gestion courante, 66 Charges Financières et 67 Charges exceptionnelles représentent moins de 1%.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement inscrites au Budget Primitif Pôle Culture, le vote se faisant également chapitre par chapitre, Monsieur BENISTANT évoque les éléments suivants :

1.2 SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2021	BP 2022	Evolution BP 2021/ BP 2022
013	Atténuation de charges	4 912 €	13 000 €	+165%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 197 €	36 903 €	+2%
70	Produits des services, du domaine et vente diverses	258 400 €	292 200 €	+13%
74	Dotations et participations	1 689 500 €	1 909 104,93 €	+13%
75	Autres produits de gestion courante	18 050 €	19 500 €	+8%
TOTAL RECETTES		2 007 059 €	2 270 707,93 €	+13%

RESTES A REALISER	-
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	29 576,98 €
TOTAL RECETTES 2022	2 300 284,91 €

2.1 SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2021	BP 2022	Evolution BP 2021/BP 2022
020	Dépenses imprévues	0 €	5 000 €	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 197 €	36 903 €	+2%
16	Emprunts et dettes	41 510 €	2 000 €	-95%
20	Immobilisations incorporelles	1 735 €	2 796,91 €	+61%
21	Immobilisations corporelles	116 375,51 €	291 600 €	+151%
TOTAL DEPENSES		195 817,51 €	338 299,91 €	+73%

RESTES A REALISER	26 067,23 €
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	-
TOTAL DEPENSES 2022	364 367,14 €

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2021	BP 2022	Evolution BP 2021 /BP 2022
13	Subventions d'investissement	0 €	31 465 €	-
021	Virement de la section de Fonctionnement	51 153 €	0 €	-100%
040	Opération d'ordre entre section	210 734 €	230 014,91 €	+9%
10	Dotations, fonds divers	6 906 €	12 497,50 €	+81%
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000 €	2 000 €	-
TOTAL RECETTES		270 793 €	275 977,41 €	+2%

RESTES A REALISER	7 464 €
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	80 925,73 €
TOTAL RECETTES 2022	364 367,14 €

La commission des finances a émis un avis favorable.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de budget primitif du pôle culture 2022.

M. Le MAIRE précise que dans le cadre de la culture pour tous, un membre de la minorité municipale, en l'occurrence M. Bernard MEYRAND, sera présent à la commission pour travailler sur les tarifs du conservatoire.

ADOpte PAR 24 Voix POUR et 5 ABSTENTIONS ((Mme DEMENTHON et MM RODRIGUEZ, SALAGNON, SMIHI et MEYRAND)

C-04 - REMBOURSEMENT FRAIS ENGAGES PAR L'OGEC

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, informe les membres du Conseil Municipal qu'en juillet 2020 pendant l'exécution de son programme de travaux, l'OGEC a constaté des dégâts nécessitant l'intervention de la commune.

Les travaux conduits par l'OGEC ont consisté aux prestations suivantes :

- Etude ingénieur structure
- Changement solive, plancher
- Retrait marin grenier centre
- Fourniture et pose de 2 HEA

Vu l'article dénommé, travaux du bailleur, du bail à long terme du 15 et 24 février 1997, la commune doit prendre en charge ses travaux.

Vu le caractère impérieux des travaux réalisés nécessitant l'intervention directe et immédiate de l'OGEC en lieu et place de la commune.

Monsieur BENISTANT précise qu'une convention est annexée à la présente délibération ainsi que les factures réglées par l'OGEC.

Cette convention a pour objet de désigner les travaux et les montants dus par la commune de Belley à l'OGEC. Le montant total des frais engagés par l'OGEC et du par la commune de Belley s'élève à 54 825,94 € TTC.

Les membres de la commission des finances ont émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont appelés à se prononcer et à autoriser le Maire à signer la présente convention.

Partie prenante, M. Pierre ROUX quitte la salle du conseil municipal et ne prend part au vote. »

K. SMIHI Nous aurions pu avoir le budget de cette organisation (OGEC) pour avoir la garantie de sa solvabilité.

M. Le MAIRE La commune a un bail à long terme avec l'OGEC pour l'utilisation du bâtiment du collège de Lamartine, car il est propriété de la Ville et l'OGEC a l'obligation d'assurer l'entretien et les travaux sauf ceux de la structure du bâtiment. L'OGEC a investi 4 millions d'euros dans la rénovation de ce bâtiment pour répondre à des besoins d'enseignement. Aujourd'hui, ils nous sollicitent car il s'agit de travaux de structure qui sont de notre responsabilité.

R. BENISTANT Sur le plan juridique, Il s'agit de travaux de sécurité. Aux termes de la convention, nous nous devons de répondre à nos obligations.

ADOpte A l'UNANIMITE

C-05 - SUBVENTION CCAS - ANNEE 2022

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de conventionner avec le CCAS (Centre communal d'action sociale) de Belley car la subvention allouée au titre de l'année 2022 est supérieure à 23 000 €. Monsieur BENISTANT précise qu'un projet de convention est joint à la présente délibération.

Le montant de subvention proposé au titre de l'année 2022 est de **873 100 €**.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont appelés à se prononcer et à autoriser le Maire à signer la convention ci-annexée. »

ADOpte Par 24 voix POUR et 5 abstentions (Mme DEMENTHON et MM RODRIGUEZ, SALAGNON, SMIHI et MEYRAND)

C-06A - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS A TEMPS COMPLET

« Madame Virginie BERTHELON, Vice-Présidente de la commission des finances et des ressources humaines, informe le conseil municipal, qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois de la collectivité, suite à plusieurs mouvements de personnel (recrutement, départ en retraite) :

Poste existant mais vacant :

- 1 poste d'Agent de Police municipale (mobilité interne)

Affectation sur poste existant :

- 1 poste de secrétaire (adjoint administratif – mobilité interne)

Le comité technique a émis un avis favorable, le 16 mars 2022

La commission des finances et des ressources humaines a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet ».

ADOpte A l'UNANIMITE

C-06B - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET

« Madame Virginie BERTHELON, Vice-Présidente de la commission des finances et des ressources humaines informe le conseil municipal, qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois de la collectivité, suite à des mouvements de personnel :

Création de poste :

- 1 poste de Rédacteur d'une durée hebdomadaire de 28 heures (Assistante Administrative services techniques)

Le comité technique a émis un avis favorable le 16 mars 2022

La commission des finances et des ressources humaines a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet. »

ADOpte A l'UNANIMITE

C-07 - Indemnité forfaitaire attribuée pour fonctions itinérantes sur le territoire de la Commune - Année 2021

« Madame Virginie BERTHELON, Vice-Présidente de la commission finances et des ressources humaines, rappelle que certains agents de la collectivité utilisent leur véhicule personnel pour se déplacer sur le territoire de la commune, dans le cadre de leurs missions, car aucun véhicule de service ne peut leur être mis à disposition.

Madame BERTHELON rappelle que par délibération lors de sa séance du 25 mars 2019, le Conseil Municipal avait voté, à compter du 1^{er} janvier 2018, le versement d'indemnités pour fonctions itinérantes sur le territoire de la commune pour certains postes, en fonction du nombre de kilomètres réalisés par an. (décret n° 200707-23 du 5 janvier 2007, modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001)

Il est précisé que ne sont pas pris en compte les déplacements en cœur de ville, car ils peuvent être réalisés à pied (Entre Mairie, Conservatoire, Centre Social, Médiathèque, Ecole des Cordeliers...).

Les agents bénéficiant de cette indemnité devront fournir chaque année, une attestation d'assurance garantissant leur responsabilité au titre des dommages causés par l'utilisation de leur véhicule à des fins professionnels.

Pour l'année 2021, les postes concernés par ces déplacements et le nombre de kilomètres réalisés ayant été différents, Madame Virginie BERTHELON propose que soient versées les indemnités suivantes :

1) montant de 210 €, pour plus de 200 kms :

- 3 Agents d'entretien de divers sites municipaux
- Directrice du Pôle Culture

2) montant de 140 €, de 151 kms à 200 kms :

- Conservateur du Cimetière

3) montant de 70 €, de 51 kms à 150 kms :

- Responsable du Service Informatique
- Responsable de la médiathèque
- 1 agent de cantine et garderie de l'école Jean Ferrat
- Responsable du Service Communication
- Secrétaire de l'Intégral en charge de la régie de recettes
- Assistante Administrative du Service Culture

4) montant de 35 €, pour moins de 50 kms

- Intervenante en milieu scolaire et chargée de médiation culturelle du Pôle Culture
- 1 agent de cantine et garderie de l'école Jean Ferrat

Ces modifications ont été communiquées aux membres du Comité Technique lors de la séance du 16 mars 2022.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet. »

ADOpte A L'UNANIMITE

C-08 - PERSONNEL COMMUNAL - INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTION (I.F.C.E.)

« Madame Virginie BERTHELON, Vice-Présidente de la commission finances et ressources humaines, rappelle que conformément à la législation et au régime budgétaire et indemnitaire mis en place dans la collectivité, le personnel mis à disposition des bureaux de vote lors des élections Présidentielles et Législatives 2022 bénéficie d'une indemnité horaire sur la base du régime des heures supplémentaires.

Pour ce qui concerne les agents de catégorie A employés par la Ville, l'indemnité est calculée selon le principe des I.F.T.S

Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'I.F.T.S,

Vu l'arrêté ministériel du 27 février 1962, relatif à l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection,

Vu la circulaire ministérielle du 11 octobre 2002 (DGCL-FPT3/2002/N.377),

Il est donc proposé de verser aux agents de catégorie A une indemnité basée sur le montant annuel de l'IFTS de 2ème catégorie assortie d'un coefficient de 8 maximum,

Filière	Grade	Fonctions ou service
Administrative	Attaché territorial	Chargée de communication
Administrative	Attaché territorial	Directrice des Ressources Humaines
Administrative	Attaché territorial	Directrice pôle population

Conformément au décret n° 91-875, le Maire fixera les attributions individuelles dans les limites des crédits inscrits et les modalités de calcul de l'I.F.C.E.

La Commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur cette indemnité. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

C-09 RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

« Madame Virginie BERTHELON, Vice-Présidente de la commission des finances et des ressources humaines, indique que la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique Territoriale modifie de nombreuses dispositions au sein notamment des deux lois statutaires n° 83-634 du 13 juillet 1983 et n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

Ces recrutements peuvent être effectués par contrat à durée déterminée de maximum 12 mois, renouvellement compris, pendant une période de 18 mois consécutive pour un accroissement temporaire d'activité.

L'article 136 de la loi n° 84-53 précitée, précise que la rémunération des agents contractuels est fixée selon les dispositions des deux premiers alinéas de l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983. Ils perçoivent donc le traitement indiciaire (échelle C1), éventuellement le supplément familial de traitement, afférents aux emplois auxquels ils sont nommés et ils peuvent bénéficier du régime indemnitaire dans les conditions fixées par la délibération pour ce type de personnel.

En application de l'article 5 du décret du 15 février 1988, les agents qui, à la fin de leur contrat, n'auront pu bénéficier de leurs congés annuels seront indemnisés dans la limite des 10 % des rémunérations totales brutes perçues pendant le contrat.

Considérant qu'en raison de la variation des effectifs d'enfants fréquentant les activités périscolaires, et de l'activité de certains services (missions administratives et techniques), il y a lieu de créer des emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité.

Le conseil municipal est invité à :

VALIDER la création des postes de contractuels suivants, de catégorie C et AUTORISER Monsieur le Maire à réaliser les recrutements correspondants :

Filière Technique :

- 1 poste d'Adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 35 heures
- 1 poste d'Adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 2 heures
- 1 poste d'Adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 6 heures
- 1 poste d'Adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 11 heures

Filière Administrative :

- 1 poste d'Adjoint Administratif d'une durée hebdomadaire de 28 heures
- 1 poste d'Adjoint Administratif d'une durée hebdomadaire de 35 heures

Filière Animation :

- 1 poste d'Adjoint d'Animation d'une durée hebdomadaire de 29 heures
- 1 poste d'Adjoint d'Animation d'une durée hebdomadaire de 18 heures
- 1 poste d'Adjoint d'Animation d'une durée hebdomadaire de 21h28 (temps annualisé)
- 1 poste d'Adjoint d'Animation d'une durée hebdomadaire de 18h39 (temps annualisé)
- 1 poste d'Adjoint d'Animation d'une durée hebdomadaire de 5h52 (temps annualisé)
- 2 postes d'Adjoint d'Animation d'une durée hebdomadaire de 11 heures (temps annualisé)

La commission des finances a émis un avis favorable. »

ADOpte Par 28 voix POUR et 1 ABSENTION (M. MEYRAND)

D-01 - Convention de portage foncier et convention de mise à disposition avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ain - Acquisition des parcelles AS 456 et AS 457 (Commerce « Bar des Aigles » au RDC et logements dans les étages)

« Madame Marie-Hélène DESCHAMPS, Adjointe à l'Urbanisme, expose que la Ville de Belley a missionné l'Etablissement Public Foncier (EPF) de l'Ain afin d'acquérir les parcelles AS 456 et AS 457 d'une superficie totale de 271 m², ténement composé d'un commerce au RDC « Bar des Aigles » et de logements dans les étages, sis 24, rue de la République 01300 BELLEY.

Il s'agit d'un ancien bar et de logements dont l'acquisition permettra à la commune de développer son projet de revitalisation du cœur de ville, d'aménagement d'ensemble pour le maintien et le développement de l'activité économique dans le cadre de la requalification des friches commerciales au sein de la commune.

A ce titre, l'EPF de l'Ain a été chargé de mener les négociations avec les propriétaires en vue de l'acquisition de cet ensemble immobilier bâti sur le territoire de la commune.

Le propriétaire a accepté de céder cet immeuble pour la somme de quatre-vingt mille euros (frais de notaire et autres en sus).

Ainsi, dans ce contexte, la convention de portage foncier entre la Commune et l'EPF de l'Ain, laquelle prévoit les modalités financières de portage, doit être signée entre les parties.

Ladite convention dispose notamment que :

- La Commune s'engage à racheter ou à faire racheter par un organisme désigné par ses soins, sans condition, à la fin de la période de portage de quatre ans, les biens en question ;
- La gestion du bien sera assurée par la Commune sous son entière responsabilité ;
- La Commune s'engage à n'entreprendre aucuns travaux sans y avoir été autorisée au préalable par l'EPF de l'Ain ;
- La Commune s'engage à rembourser à l'EPF de l'Ain la valeur du stock au terme des 4 années de portage ou la valeur du stock par annuités constantes sur 4/6/8/10 années. La première annuité sera versée à la date anniversaire de l'acte d'acquisition (si portage par annuités) ;
- La Commune s'engage au paiement à l'EPF de l'Ain, chaque année à la date anniversaire de la signature de l'acte d'acquisition, des frais de portage correspondant à 1,5 % HT l'an du capital restant dû ;
- Ladite convention vaut promesse d'achat et de vente entre les parties

En outre, les statuts de l'EPF prévoient la mise à disposition des biens acquis par l'EPF au projet de la Commune.

Ladite convention dispose notamment que :

- L'EPF de l'Ain met à disposition de la Commune les biens, objet de ladite convention, laquelle s'engage à prendre en charge la gestion et l'entretien du tènement en question et devra en assumer les charges induites ;
- La mise à disposition est faite à titre gratuit.

Dès lors, il y a lieu de signer lesdites conventions de portage foncier et de mise à disposition entre la commune et l'EPF de l'Ain selon les modalités définies dans ces dites conventions annexées.

La commission urbanisme a émis un avis favorable.
La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à :

- approuver les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain pour l'acquisition des biens en question,
- accepter les modalités de mode de portage de cette opération et notamment les modalités financières,
- accepter les modalités de mise à disposition des biens en question durant le portage réalisé par l'Etablissement,
- à donner tout pouvoir au Maire pour signer les conventions de portage foncier et de mise à disposition ainsi que tous les documents et actes nécessaires à l'application de ladite délibération.

M. le Maire merci Marie-Hélène pour cette implication dans ce dossier. Comme nous sommes des gens sérieux avec une vision pour porter cette politique de revitalisation au quotidien, nous avons d'ores et déjà sollicité les parcelles 455, 458 et 118 car nous pensons que cela serait intéressant d'un point de vue urbanistique de récupérer cet ensemble et que demain nous puissions proposer un projet qui viendra requalifier tout ce secteur. C'est du temps, des négociations, des contacts... qui n'apparaissent évidemment pas dans le budget puisque c'est porté par notre partenaire l'EPF qui fait du bon travail et avec eux, nous allons revitaliser notre ville.

APPROUVE A L'UNANIMITE

D-02 - Arrière du bâtiment du CTM 136 Rue Saint Martin - Convention de servitude temporaire pour le stationnement et le passage de tout véhicule sur la parcelle AR n°357

« Mme Marie-Hélène DESCHAMPS, Adjointe à l'Urbanisme, informe le conseil municipal que le tènement situé à l'arrière du bâtiment du centre technique municipal a été vendu. Pour que les agents des services techniques conservent la possibilité de stationner leur véhicule et circuler en tout temps et heure derrière le bâtiment communal, la Ville de Belley souhaite bénéficier d'une servitude temporaire sur la parcelle n°357, conformément au plan annexé.

La servitude est temporaire dans la mesure où celle-ci sera valable tant que l'usage communal demeurera, à l'exclusion de tout autre ayant droit (nouveau propriétaire du fonds, locataire...).

Le sens de circulation devra être respecté et le passage ne pourra être obstrué.

Le propriétaire du fonds AR n°357 entretiendra à ses frais exclusifs le passage de manière qu'il soit normalement carrossable en tout temps par un véhicule particulier.

L'utilisation de ce passage ne devra cependant pas apporter de nuisances au propriétaire du fonds AR n°357 par dégradation de son propre fonds ou par une circulation inadaptée à l'assiette dudit passage.

Ce droit de passage est concédé sans indemnité.
Les frais notariés seront supportés par la commune de Belley.

La commission Urbanisme a émis un avis favorable.

*La commission des finances a émis un avis favorable.
Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet ».*

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-03 - PROJET GRANDE INSTANCE - AVENANT N°2 AU COMPROMIS DE VENTE

« Madame Marie-Hélène DESCHAMPS, Adjointe à l'urbanisme, rappelle que par délibération D-03 du 13 mai 2019 le Maire a été autorisé à signer la promesse de vente avec le Groupe Duval Développement Auvergne Rhône-Alpes, pour permettre la réalisation d'un programme mixte sur le site «Grande Instance».

VU l'avenant n°1 à la promesse de vente du projet «Grande Instance»,

VU la délibération D-02 du 14 décembre 2020 autorisant le maire à signer l'avenant n°1,

VU le contexte sanitaire et les derniers échanges avec le Groupe DUVAL DEVELOPPEMENT, compte tenu de la non-réalisation de la condition suspensive relative à la pré-commercialisation et de l'impact de la crise sanitaire qui continue de sévir, il est proposé la signature d'un avenant n°2 à la promesse de vente pour prolonger le délai de pré-commercialisation (ci-joint le courrier du Groupe Duval du 08 décembre 2021 et le projet d'avenant n°2).

La commission Urbanisme a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet. »

M. Le Maire sur les logements, à ce jour, le Groupe Duval a enregistré 50 % de commercialisation. Ils vont mener prochainement une action de communication un samedi matin pour sensibiliser la population sur leurs différentes offres. Pour la partie tertiaire, c'est un peu plus compliqué même s'ils sont en pourparlers avec un gros client qui souhaite beaucoup de m².

ADOPTE A L'UNANIMITE

E-01 - 3^e Trophée du Bugey organisé par l'association l'ACA DANSE SUBVENTION PROMOTIONNELLE

« Monsieur Olivier GONDARD, Vice-Président de la commission sport, rappelle que l'association l'Aca Danse a organisé le samedi 11 décembre 2021 son 3^e Trophée du Bugey au gymnase Burdet. Il s'agit d'une compétition inscrite au calendrier de la Fédération Française de Danse.

La ville de Belley apporte sa collaboration à la réalisation de cette compétition annuelle avec la mise à disposition gracieuse du gymnase et de matériel indispensable à cette compétition à fort rayonnement régional.

Lors de cette compétition plus d'une centaine de coupes et de trophées ont été remis aux danseurs vainqueurs.

La ville de Belley a été sollicitée pour participer financièrement à cette dépense d'un montant de 325,20 €.

Monsieur GONDARD propose de verser une subvention promotionnelle de 250 € profit à l'association Aca Danse.

La Commission des sports a émis un avis favorable le mercredi 9 mars 2022.

La Commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur cette subvention promotionnelle ».

CH. DEMENTHON pourquoi verser 250 € alors que 325 € sont proposés ?

O. GONDARD nous avons repris la somme qui a été versée il y a deux ans.

ADOPTE A L'UNANIMITE

F-01 - Aménagement des voies communales « des Ecassaz » et « de la Rodette » et création d'une place et parking publics - Convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec la CCBS - Avenant n°1

M. Dominique CANOT, Adjoint aux Travaux et Transport, rappelle la délibération du 20 avril 2011 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention d'autorisation de voirie et d'entretien entre la commune de Belley et la Communauté de Communes Bugey Sud (CCBS), anciennement dénommée CCBBB, pour les travaux d'aménagement des voies communales «des Ecassaz» et «de la Rodette» et création d'une place et parking publics.

Il expose que conformément aux dispositions de ladite convention, la ville de Belley a engagé la totalité des dépenses relatives aux marchés de travaux et aux prestations de maîtrise d'œuvre.

*Les décomptes généraux définitifs ayant été établis et notifiés aux entreprises : le bilan financier de l'opération est de **1 329 055.88 € HT**, soit **1 594 867.06 € TTC**.*

Il convient donc d'établir un avenant n°1 à la convention afin d'y faire apparaître ce bilan et de déterminer la répartition définitive entre la ville de Belley et la CCBS.

La répartition est la suivante :

- Ville de Belley : **735 139.89 € TTC***
- CCBS : **859 727.17 € TTC***

*La CCBS a déjà apporté une avance de **728 503.84 € TTC** au titre des marchés de travaux et des prestations de maîtrise d'œuvre relevant de sa compétence.*

*Le solde à facturer à la CCBS par la ville de Belley est donc de **131 223.33 € TTC**.*

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'avenant n°1 à la convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec la CCBS relative à l'aménagement des voies communales « des Ecassaz » et « de la Rodette » et création d'une place et parking publics, ci-joint, et d'autoriser M. le Maire à le signer.

*La commission travaux / transports a émis un avis favorable
La commission des Finances a émis un avis favorable.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

F-02 - Protocole d'accord tripartite : CNR, ville de Belley, CCBS - ZA de l'Ousson-Sud

« Monsieur Sébastien CARRON, Vice-Président de la commission Travaux et Transport, expose aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes Bugey Sud (CCBS) souhaite réaliser une voie verte sur une partie de la voirie située ZA de l'Ousson-Sud afin de relier la viarhona au centre-ville de Belley.

Cette voirie qui dessert notamment des commerces, des établissements et équipements publics (déchetterie, SDIS) est privée et appartient à la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) mais est ouverte à la circulation.

La CNR est favorable au projet de la CCBS, à la condition que les collectivités compétentes, ville de Belley et CCBS, s'engagent à reprendre la totalité de la voirie et des réseaux divers (VRD).

Il convient aujourd'hui d'établir un protocole d'accord tripartite ayant pour objectif d'acter l'engagement ferme des parties pour poser les bases du transfert des VRD de la zone de l'Ousson et de préciser les conditions dudit transfert, afin notamment de permettre à la ville de Belley de classer cette nouvelle voirie à son inventaire.

*La commission Travaux - transports a émis un avis favorable.
La commission Finances a émis un avis favorable.*

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

F-03 - Rue Paul Cézanne - Convention de servitudes ENEDIS

« Monsieur Sébastien CARRON, Président de la commission des Travaux et Transport, informe les membres du Conseil Municipal qu'ENEDIS va entreprendre des travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique rue Paul Cézanne. Les travaux doivent traverser la propriété de la Ville de Belley sur les parcelles cadastrées section AX n° 119, 190 et 192.

Il convient aujourd'hui d'établir une convention de servitudes ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles ENEDIS implante et assure l'exploitation, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages.

La convention relative aux parcelles n° AX 119, 190 et 192 est conclue pour une indemnité unique et forfaitaire de zéro euro.

Cette convention prendra effet à sa signature pour toute la durée des ouvrages ou de tous les autres ouvrages qui pourraient leur être substitués, sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant avec une emprise moindre.

La commission Travaux - transports a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

G-01 -CHORALECHANTELOUVE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT LE 15 MAI 2022 A LA CATHEDRALE

« Madame Annie CLUZEL, Adjointe chargée de la culture, patrimoine, rayonnement, informe les membres du conseil municipal de l'organisation d'un concert de la chorale Chantelouve le dimanche 15 mai à la cathédrale.

Pour rappel, ce concert devait avoir lieu en mai 2020 puis reporté en mai 2021 et compte tenu du contexte sanitaire, il aura lieu le dimanche 15 mai 2022 à la cathédrale.

La Messe en ut mineur de Mozart sera interprétée par 80 choristes, 4 solistes et 30 instrumentalistes. Le Cercle Philharmonique de Chambéry s'associera à la chorale Chantelouve et l'orchestre Ad Libitum pour ce concert dirigé par le chef de chœur Joël Durandet.

Les membres de la commission culture, patrimoine et rayonnement ont proposé de soutenir cette manifestation promotionnelle en allouant une subvention exceptionnelle de 600 €.

En contrepartie, le logo de la Ville de Belley sera repris sur les outils d'annonce du concert, et le partenariat de la ville mentionné dans la presse et autres supports.

*La commission culture, patrimoine, rayonnement a émis un avis favorable.
La commission des finances a émis un avis favorable.*

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet »

Partie prenante, M. Bernard MEYRAND quitte la salle du conseil municipal et ne prend pas part au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

G-02 - L'ORCHESTRE D'HARMONIE DE BELLEY - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ORGANISATION D'UN CINE - CONCERT LE 2 AVRIL 2022 A L'INTEGRAL

« Madame Annie CLUZEL, Adjointe chargée de la culture, patrimoine, rayonnement, informe les membres du conseil municipal de l'organisation d'un ciné-concert de l'Orchestre d'Harmonie le samedi 2 avril 2022 à L'Intégral.

Pour rappel, cette manifestation prévue en avril 2020 avait été reportée en 2021 et en raison du contexte sanitaire, à nouveau en 2022.

Au programme, des musiques de films interprétées par l'Orchestre d'Harmonie en première partie suivies de l'ensemble musical de Chambéry avec des extraits de films.
Un final sera joué par les deux ensembles.

Les membres de la commission culture, patrimoine et rayonnement ont proposé de soutenir cette manifestation promotionnelle en allouant une subvention exceptionnelle de 600 €.

En contrepartie, le logo de la Ville de Belley sera repris sur les outils d'annonce du concert, et le partenariat de la ville mentionné dans la presse et autres supports.

La commission culture, patrimoine, rayonnement a émis un avis favorable.
La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

G-03 - REMBOURSEMENT BILLETTERIE SPECTACLE LES ZABLOKS - le vendredi 4 mars 2022

« Madame Annie CLUZEL, Adjointe chargée de la culture, patrimoine, rayonnement, informe les membres du conseil municipal de l'annulation du spectacle « Les Zabloks » prévu le vendredi 4 mars 2022, les artistes ayant contracté le COVID.

Du fait de l'annulation, il convient de rembourser les billets aux personnes concernées.
Elles seront contactées par L'Intégral et devront fournir le billet et un RIB.

Le remboursement des places est de 1.554,00€ et se décompose de la façon suivante :

- 14 places en plein tarif à 25,00 € soit 350,00 € et
- 56 places en tarif réduit à 21,50€ soit 1.204,00 €

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le remboursement des places achetées. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

H-01 - REGLEMENT DES VENTES AMBULANTES

« Mme Nadine THEVENOT, Vice-présidente de la commission Commerce, Foire et Marchés informe les membres du conseil municipal que plusieurs demandes de ventes ambulantes ont été sollicitées sur la commune.

Afin d'y répondre, une étude a été menée avec le service placier sur les différentes possibilités d'installations.

Il est rappelé un arrêté du 25 novembre 2016 qui valide et régit la gestion des ventes ambulantes sur la place de la Gare.

Un nouveau règlement est proposé aux membres du conseil municipal permettant d'autres lieux de stationnement ainsi que des horaires modifiés.

La commission commerce a émis un avis favorable le 9 mars 2022

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet ».

ADOpte A l'UNANIMITE

I-01 - REGIES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – Convention financière Chambre d'Agriculture de l'Ain pour le financement de la MESE

« Madame DESCHAMPS, Présidente du Conseil d'Exploitation des Régies de l'Eau et de l'Assainissement, informe les membres du conseil que la commune a été sollicitée par la chambre d'agriculture du département pour participer au financement à la Mission d'Expertise et de Suivi des Epandages agricoles des boues de station d'épuration (MESE).

Cette demande fait suite au constat de la chambre d'agriculture d'un financement insuffisant de l'agence de l'eau RMC, actuellement seul contributeur financier, dont la participation représente seulement 35% des coûts réels.

La chambre d'agriculture, dont la validation du seul bilan agronomique de la commune de Belley représente une ressource financière de l'ordre de 10% de la prime d'épuration (environ 60K€/an, soit environ 6K€/an pour la commune de Belley), demande aux producteurs de boues d'épuration valorisées en agriculture du département (communes, syndicats, communautés de communes, agglomération) de contribuer au financement de cette mission à hauteur de 50 000€/an. La participation de chacun des contributeurs est calculée au prorata des capacités épuratoires des stations d'épuration concernées, soit 2 106.91€ net de taxe pour la commune de Belley.

Les principales caractéristiques de la convention sont les suivantes :

- Durée : 1 année ;*
- Renouvelable par tacite reconduction ou arrêt par courrier recommandé 3 mois avant échéance de la convention ;*
- Contribution annuelle : 2 106.91€ net de taxes ;*
- Engagements notables de la chambre d'agriculture dans le cadre de cette convention : œuvrer pour garantir la pérennité de la valorisation agricole des boues de station d'épuration sur le département, et engager des actions de communication auprès des élus et du grand public pour informer et promouvoir la valorisation agricole des boues.*

Cette convention a été présentée et débattue lors du conseil d'exploitation de la régie de l'eau qui en a approuvé le principe et les conditions.

Les membres du conseil municipal sont invités à autoriser M le Maire à signer cette convention. »

ADOpte A l'UNANIMITE

S. SCHREIBER informe que la soirée des jeunes talents aura lieu le 7 avril à l'Espace Robert Rameaux. Un petit format a été retenu cette année, car les élèves sont en période d'examen et n'ont pas pu se retrouver assez souvent pour les répétitions. Nous espérons vivement remplir l'Intégral en 2023 pour accueillir cette belle soirée.

Questions diverses :

K. SMIHI : Réseau de chaleur bois

Le réseau de chaleur représente 7 % des moyens de chauffage en France. L'Etat met les moyens pour multiplier ce chiffre par 5 d'ici 2030. Pour cela, le fonds de chaleur a été créé et est géré par l'ADEME. Il serait bien que la Ville de Belley s'associe à cet organisme qui accompagne les communes pour l'extension du réseau de chaleur. Ils peuvent même intervenir sur l'étude d'un éventuel réseau de froid.

M. le Maire nous sommes évidemment déjà en contact avec l'ADEME. Pour que tu puisses comprendre les tenants et les aboutissants du réseau de chaleur, je demande à R. Benistant de t'associer au groupe de travail. Tu pourras ainsi mieux comprendre les enjeux de notre réseau de chaleur.

B. MEYRAND : carré musulman cimetière de Belley

J'interviens à la suite de votre réflexion sur les élus de la République, lors du conseil municipal de février dernier, pour vous dire que la conception de la laïcité dans notre groupe d'élus de la République, c'est la défense de la liberté de conscience et place les religions à égalité de droits et de devoirs au sein de la République. Il y a 45 000 clochers en France et 300 carrés musulmans en France, et je crois que donner la possibilité à des Français Musulmans d'enterrer leurs défunts selon leurs rites est un gage de laïcité dans notre pays.

Votre intervention sur les cénotaphes des Tirailleurs Marocains que vous avez évoqués laissent un peu rêveur. Je suis allé voir surplace car je ne connaissais pas les lieux, ni l'emplacement. J'ai pu constater que ces stèles sont anonymes. Quand vous évoquez le fait de poser une plaque, nous sommes bien d'accord, pour donner un caractère solennel à ces personnes. Peut-être aussi, c'est une suggestion, solliciter ABIS pour rechercher les noms de ces militaires.

M. Le Maire c'est le cas. Nous nous en préoccupons. Certaines plaques devenues illisibles ont été changées. Nous avons également mis une plaque sur le caveau Girerd pour que les personnes qui passent à côté sachent de quoi il s'agit. Une nouvelle plaque sera également posée sur le carré aux soldats, nous en ferons de même pour les tirailleurs marocains une fois qu'ils seront identifiés. Pour cela, j'ai missionné Annie Cluzel pour faire des recherches les concernant.

A. CLUZEL En effet, je travaille sur ce sujet depuis plusieurs mois pour identifier ces personnes, d'où viennent-elles ? Pourquoi sont-elles enterrées à Belley ? J'ai fait des recherches auprès des archives de l'état-civil, de la gendarmerie pour savoir quels régiments étaient positionnés sur la caserne Sibuet à cette époque. J'ai également contacté l'ONAC (Office National des Anciens Combattants) pour avoir un maximum de renseignements sur tous ces militaires. Je vous communiquerai toutes les informations dès que j'aurai terminé mes recherches.

B. MEYRAND Est-ce que l'association ABIS pourrait vous aider ?

A. CLUZEL Je leur avais demandé au départ, mais il n'avait aucun document.

G. SALAGNON : Pour en revenir au carré musulman, serait-il possible que le nom de ces militaires soit écrit en arabe ? Ce qui serait intéressant dans le cimetière de Belley, d'autant qu'il y aura un carré musulman de toute façon.

M. le Maire M. Salagnon, notre équipe s'intéresse à ce dossier. Nous sommes attachés à ces stèles et nous voulons comprendre : qui, où, comment et pourquoi ? Comme nous avons une population et des associations très actives qui s'y intéressent : Abis, la Société Savante, il faut que nous arrivions à mieux identifier ces stèles.

Ensuite, comme je l'ai évoqué au précédent conseil municipal, vous aurez une présentation claire de la situation du cimetière, des investissements nécessaires, de la réglementation et des études hydrologiques que nous avons lancées. Nous inviterons un membre de votre groupe à participer à cette présentation, comme nous l'avons fait pour les tarifs du conservatoire avec M. Meyrand et comme je viens de le faire pour la chaufferie bois avec M. Smihi.

Il n'y a pas eu de travaux, ni d'aménagement au cimetière depuis quelques décennies et nous engageons donc le sujet sur ce mandat.

Ph. Rodriguez se lève et quitte la salle.

G. SALAGNON quand je prends la parole pour mon voisin Philippe Rodriguez qui est agacé par ces répétitions lancinantes et un peu infantilistes de votre part, il est vrai que je comprends son départ.

M. Le Maire il n'y a pas d'attaques personnelles auprès de Philippe Rodriguez. Je pense que vous ne savez pas ce que c'est véritablement des attaques personnelles. Pour ma part, je connais bien. Je n'attaque pas les personnes, je souligne le travail qui a été fait ou non dans le passé.

Quand vous l'avez envoyé également porte-parole sur le DOB, je pense que vous le mettez bien en difficulté alors que vous étiez présents au DOB.

Vous n'étiez pas là non plus au précédent mandat. Vous n'avez pas connu les ambiances avec Jean-Marc Fognini. Cela a été un mandat très difficile et douloureux. Aujourd'hui, nous avons essayé de mettre une relation saine avec l'opposition et nous souhaitons poursuivre dans ce sens. Mais on ne peut laisser passer des interventions qui ne sont pas justes. Nous essayons d'être le plus transparents possibles et quand on nous dit que l'on n'a pas de cap, pas de politique... excusez-nous mais nous répondons.

De plus, en commission, nous nous retrouvons un peu seuls. L'opposition belleysanne doit être présente. Nous avons besoin de votre regard, d'autant que vous avez des réflexions intéressantes sur différents sujets car vous êtes animés par des thématiques fortes, avec vos compétences. Nous avons besoin de cette opposition dans le cadre de nos commissions pour débattre. Vous ne pouvez pas venir en conseil municipal pour nous dire qu'il ne se fait rien et dans un autre moment nous dire que notre débat d'orientation budgétaire est très bon, ce n'est pas cohérent.

Nous essayons un maximum de vous associer les uns les autres sur des sujets particuliers.

G. SALAGNON Je ne veux pas polémiquer, mais vous ne nous avez pas entendus sur notre objection. Sur la nature du budget, ce n'est pas du tout ce que vous interprétez.

K. SMIHI j'aimerais que l'on arrête de nous associer à JM Fognini, vous nous rappelez trop souvent ses attaques. Notre Groupe essaie de développer une réflexion et une vision. Nous n'adressons pas d'attaques personnelles, nous essayons d'être une opposition constructive. Le but est de faire avancer les choses. En effet, pour moi, votre vision d'avenir n'est que de la gestion. C'est bien, vous remplissez les caisses ! Zéro vision, les enfants ont un bout de skate-park tout nul. Les ados squattent en centre-ville et embêtent tout le monde, rien n'est prévu pour eux. Il y a des municipalités qui ont laissé les gymnases ouverts la nuit pour les gamins et il n'y a pas de débordements, il faut les responsabiliser.

M. Le Maire Karim, je te rappelle que 5.5 M€ sont prévus sur la plaine sportive.

O. GONDARD Karim, je veux que tu viennes à la commission, je te l'ai dit en privé. Il y a beaucoup de choses qui seront discutées qui t'apporteront des réponses. Quand on parle de mixité, de ville formatrice en sport, de sport pour tous, cela fait écho à ce que vous dites. Nous allons pouvoir construire ensemble un vrai projet pour la ville et pour le territoire. C'est un vrai bonheur, ce projet sportif qui fera du bien à tout le monde. Nous allons porter en 1 mandat ou 2 ce qui n'a pas été fait depuis 30 à 40 ans. Moi aussi, je suis impatient. Mais après un an de travail, cela va devenir opérationnel. La plaine sportive va répondre à beaucoup de questions.

M. Le Maire je regrette le départ de Ph. Rodriguez.

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 h.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du **28 mars 2022**

Belley, le 29 avril 2022

Le Maire,



Dimitri LAHUERTA